

# Rapport de la Commission de Gestion 2015



**Commune d'Epalinges**

**Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,**

**Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et selon l'article 44 du Règlement du Conseil communal adopté le 9 décembre 2014, la commission de gestion 2015 a examiné l'administration, la gestion de la Municipalité ainsi que les comptes communaux pour l'année 2015,**

**La Commission de gestion 2015 a le plaisir et l'avantage de vous présenter ci-après son rapport final**

**La Commission de gestion 2015 était composée de :**

**Membres : Madame Vanià LUIS FRANCISCO  
Madame Silvia WICHOUK-KÄRCHER  
Monsieur Marco CAFFARO  
Monsieur Cédric CHARBONNET  
Monsieur Anton EPP  
Monsieur Alexandre MEIER  
Monsieur Idrees SAMIM  
Monsieur Marc VERAGUTH (Président)**

**Suppléants: Madame Tanko AICHA LADI  
Madame Anne-Marie FISCHER  
Madame Sophie LAB  
Monsieur Ernest CORBAZ  
Monsieur Fabien LOI ZEDDA**

**Madame Sophie LAB, membre suppléante ayant démissionné fin janvier 2016, a été remplacée par Monsieur Denis HEMME, proposé et élu tacitement lors de la séance du conseil communal du 17 février 2016.**

## Travaux des séances de la commission

La commission de gestion 2015 a tenu seize séances de travail depuis la mi-septembre 2015 auxquelles ont été convoqués tous les membres, les suppléants n'ayant participé qu'aux séances auxquelles les membres ne pouvaient y participer. Par contre, les membres suppléants ont été tenus informés autant faire ce peut des travaux de la commission par le programme des activités, des échéances et des procès-verbaux.

La commission a procédé à l'examen détaillé du rapport de gestion 2014 de la Municipalité, dicastère par dicastère, en consultant également le rapport officiel sur les comptes communaux 2014 afin d'établir la liste des nouvelles observations s'ajoutant aux observations maintenues par la précédente Cogest.

Votre commission de gestion 2015 a souhaité, dans le cadre de l'examen de la gestion communale, faire deux visites thématiques et d'actualité qui ont eu pour thème le service de conciergerie communale et la visite concrète des différents éco-points sur le territoire communal.

La commission de gestion souhaite relever la disponibilité, la confiance témoignée par la Municipalité d'Epalinges tout au long du mandat accordé à la Cogest et également les fructueux et intéressants échanges, motivés et appuyés de documentations détaillées lors des séances avec notre exécutif.

Que tout le personnel de la commune, Monsieur Stefan Baumann, chef de service, ainsi que Monsieur Alexandre Good, greffe municipale, soient aussi sincèrement et chaleureusement remerciés.

Il est tout de même important de mentionner - avec grand regret - que la finalisation de ce présent rapport de gestion dans les temps impartis par l'échéancier établi par la commune, a passablement été bousculée et a également souffert, lors des dernières semaines, du retard pris sur la planning et sur la mise à disposition des différents documents et réponses des membres de notre exécutif aux observations discutées, documents de travail nécessaires et indispensables à la bonne tenue dudit rapport de votre commission.

### Organisation de la commission

La commission de gestion 2015 a eu une grande faveur de trouver en son sein une personne qui s'est proposée d'assurer officiellement la rédaction des procès-verbaux des séances durant toute l'année, Mme Vanià Luis Francisco, remplacée au pied levé par cinq fois par d'autres rédacteurs tous aussi émérites. Que cette dynamique et ce travail solidaire de groupe soit ici sincèrement remercié.

J'aimerais ici également saluer et remercier le grand engagement de tous les membres de la commission et spécialement relever l'excellente, chaleureuse et amicale ambiance lors des nombreuses séances de travail.

### Organisation du rapport

<b>Partie 1</b>	<b>Présentation et compte-rendu des deux visites thématiques</b>	<b>pages 5 - 6</b>
<b>Partie 2</b>	<b>Liste des observations maintenues et nouvelles par dicastère</b>	<b>pages 7-28</b>
<b>Partie 3</b>	<b>Conclusion de la commission de gestion 2015</b>	<b>page 29</b>
<b>Partie 4</b>	<b>Annexes</b>	<b>pp. 30 ss</b>

## **Partie 1 - Présentation et compte-rendu des deux visites thématiques**

Rencontre avec le **Service Communal de Conciergerie** en date du 16 février 2016

Les membres présents de la commission de gestion ont été chaleureusement accueillis dans la salle des sociétés de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche par M. Stefan Baumann, chef de service du bureau technique, et de M. Dinis de Oliveira, coordinateur responsable du service de conciergerie, que nous remercions vivement pour la clarté de la présentation et les réponses fournies à nos questions.

Il nous été expliqué qu'aux vues de l'agrandissement et du développement de notre commune, la création d'un service de conciergerie était devenue nécessaire afin d'optimiser et de tenter au mieux l'harmonisation de la gestion des nombreuses activités de plus en plus importantes des concierges sur les 39 bâtiments que compte notre commune d' Epalinges.

Un catalogue C.A.L.E a été soigneusement établi et conçu par le coordinateur, proposant une sélection délibérée de fournitures, de nombreux éléments de mobilier modulables et adaptés, permettant au mieux de garantir une meilleure gestion dans l'harmonisation de l'équipement scolaire au sein des différents établissements scolaires. Un choix de revêtements de sols, de tapis et de produits d'entretien appropriés y sont également proposés afin de favoriser la maintenance et l'entretien les plus faciles et durables. Ce document est actuellement est mis à disposition des doyens. Par la suite il est prévu d'informatiser ce document d'une façon générale aux écoles.

Le mobilier scolaire est changé par tournus à raison de 2 classes par année. Il existe encore à Bois-Murat du mobilier de plus de 30 ans.

Pour l'équipement, la direction prépare une demande de budget qui est étudiée par le service de conciergerie qui considère la demande sous l'angle de la nécessité et de l'entretien. La demande n'est soumise à la Municipalité qu'avec l'aval du service technique.

Le personnel du service de conciergerie comprend cinq concierges (deux responsables pour le complexe de Bois-Murat, un concierge pour la Grande Salle, un concierge pour le collège de l'Ofréquaz et un concierge pour le refuge et les petits bâtiments) ainsi que 14 aides-concierges et deux apprentis.

Une séance de travail, réunissant tout ce personnel, est tenue mensuellement pour débattre et traiter en plénum avec le coordinateur toutes les affaires courantes, les demandes spéciales et des différents travaux futurs à effectuer. Il est à relever que ce mode de fonctionner est bien apprécié et accepté par tous et a permis de favoriser une meilleure communication et cohésion au sein du service de conciergerie. L'accomplissement des différents et nombreux travaux sur la commune en sort concerté et bien plus efficace.

## **Exposé et visite guidée des éco-points communaux.**

**Suite à une présentation très intéressante et détaillée de M. Stephan Baumann et motivée par un rapport clair et chiffré sur les éco-points présenté par M. Daniel Giacomini, adjoint au chef de la voirie, les membres présents de la Cogest ont visité sur place et avec grand intérêt les quatre éco-points situés sur le territoire communal.**

**Bien que le passage du personnel de service soit effectué journallement sur les différents sites, il a tout de même été constaté de visu qu'il est malheureusement très difficile de faire respecter pendant la semaine, encore moins pendant les week-ends, et cela malgré les moyens de prévention et de contrôle engagés actuellement, la discipline et de faire régner l'exigence d'une propreté minimale de ces quatre espaces de tri sélectif de quartier, rigueur que l'on pourrait simplement espérer et attendre de tout un chacun dans notre commune.**

**La tentation de dépose rapide de déchets ainsi que les tentatives de transports sauvages de déchets collectés, constatées lors de notre visite, ont pu sembler-elles justes être gênées ou freinées par notre seule présence sur place.**



**Il est malheureusement regrettable de constater que le service de la voirie de notre commune comptabilise l'équivalent de 26.35 d'incinérables qui sont des déchets jetés à terre dans les éco-points communaux par certains de nos concitoyens indisciplinés, afin de ne pas devoir payer un ou des sacs taxés pour les éliminer.**

## Partie 2 - Observations maintenues et nouvelles par dicastère

### Dicastère de Monsieur Alain Monod, Municipal

Police,  
Service du feu,  
Protection civile,  
Sport, terrain de sport, piscine,  
Salles de gymnastique.

#### Observations maintenues par la Coqest 2014

##### **07/2011** *Comment se passe l'organisation du CRPS ?*

Le CRPS (Conseil Régional de la Prévention et de la Sécurité) a été initialement mis en place à la demande du conseil d'Etat et s'organise par district. Il a pour but de mettre en place des dispositions afin de faire face aux problèmes d'incivilités.

L'idée d'un conseil régional de la prévention et de la sécurité avait été initiée par la Préfecture en 2011, comme cela se fait dans les autres districts. Mais il est resté au stade de projet, pour une raison que la Municipalité ignore, mais probablement en lien avec le peu d'enthousiasme de certaines communes et le fait que Lausanne est bien équipée pour ceci.

Une brochure sur le sujet existe et sera réactualisée à l'intention des écoles du district.

- La commission de gestion 2015 **maintient cette observation pour suivi.**

#### Nouvelles observations

**01/2015** *Quel est le rôle du coordinateur sportif et depuis quand est-il rentré en fonction ? Sur quels critères cette personne a-t-elle été engagée ? (Rapport de gestion de la Municipalité 2014, p. 82)*

Nous n'avons pas de coordinateur du sport sur le plan communal. Le rapport 2014 évoque un éventuel coordinateur dont les frais d'écolage pourraient être pris en charge par l'Association Suisse des Sports (ASS)

En revanche, depuis le mois de mai 2009, la ville de Lausanne propose aux associations sportives lausannoises l'appui d'un médiateur sportif. Il est engagé afin de favoriser l'intégration des jeunes dans les clubs sportifs lausannois et épauler les formateurs dans des situations conflictuelles.

Ses activités couvrent 6 prestations principales : **La Médiation** règle les conflits entre les jeunes, les entraîneurs et les parents au sein des clubs sportifs. **Le Coaching** agit en tant qu'accompagnant renforçant la capacité d'agir d'un acteur individuel, collectif ou organisationnel. **La Prévention et l'Education** permet de mettre sur pied des actions pour acquérir des compétences favorables, le développement des comportements adéquats en matière de santé et d'intégration. **L'Information et l'Orientation** donnent accès à des ressources. **Le Réseau-tage et le Partenariat** facilitent les liens entre acteurs, contribuent à divers projets communs. **Le Développement et l'Implémentation** font connaître l'offre de médiateur sportif et la diffusent dans les nouveaux milieux sportifs.

Sachant que nombre de clubs lausannois accueille des jeunes en provenance de nos communes, Lausanne Région participe à raison de 20% au salaire de cette personne.

- La réponse étant très explicite et détaillée, **la commission retire cette observation.**

### **02/2015** *Comment sont coordonnés les différents corps de police ?*

Les missions générales de police (117, plainte pénale) incombent à la Gendarmerie. La police administrative et de proximité est du ressort de nos 3 ASP (Agent de Sécurité et Protection). Ceux-ci peuvent toutefois intervenir dans certains cas pour des faits de violation de règles de la circulation.

Les contacts entre les 2 corps sont réguliers et probablement facilités par le fait que notre responsable de la Police administrative est un ancien gendarme, et que M. Boichat a été, jusqu'en 2011, policier.

Hormis les contacts tél. des gendarmes viennent souvent au Poste où un bureau leur est réservé. Ceci permet et le dialogue et l'échange sur des événements et constats faits de part et d'autre.

Cette présence à Epalinges s'est encore renforcée, depuis septembre 2015 avec le Poste de Gendarmerie mobile présent dans notre commune 2 x par mois, alternativement à La Croix-Blanche ou aux Tuileries.

Notre répondant de sécurité auprès de la gendarmerie habite notre commune. Une fois par mois, le Municipal en charge de la Police rencontre, avec le responsable de notre Police administrative, le chef du poste du Mont et son remplaçant. Il est fait le point sur les événements survenus dans notre commune (Météo des interventions) et sur les événements (manifestations) importantes à venir. Comme nous sommes, après Gland, la 2ème commune déléгатrice, nous sommes particulièrement observés et souvent les collaborateurs du Mont sont accompagnés d'officier du Centre de la Blécherette dans un souci constant de faire mieux.

- La commission étant satisfaite de cette réponse, **la commission ne maintient pas cette observation.**

### **03/2015** *Dans quelles mesures la police d'Epalinges intervient-elle dans les bus lors d'incivilités ?*

Nos ASP n'ont pas faculté d'intervenir dans les bus. Tout au plus pourraient-ils prendre le bus à des fins de prévention. Seule la gendarmerie peut intervenir.

Le 16 octobre 2015 une réunion a eu lieu avec les TL, la gendarmerie et M. Glayre, responsable de notre police administrative. Il est prévu, en accord avec la direction des écoles, une

information aux élèves s'agissant non seulement des incivilités dans les transports publics, mais également aux arrêts de bus, avec les dangers que cela suppose.

- La commission a pris acte de la réponse, **l'observation n'est pas maintenue.**

**04/2015** *Quels types de véhicules sont concernés par les vols ? (Rapport de gestion de la municipalité 2014, p.82)*

Pour 2015, 8 vols de voitures, motos ou scooters et 19 vols de vélos

Pour les vélos, et selon la réponse faite au conseiller Balsiger lors de la séance du Conseil du 10 novembre 2015, 5 vols à l'interface du M2 (soit 14 à d'autres endroits de la commune, soit sur le domaine public, soit sur le domaine privé)

Ces statistiques ne tiennent compte que des vols ayant fait l'objet d'une plainte pénale, certains, en l'absence de couverture d'assurance renonçant à toute démarche dans ce sens  
A la suppression de la vignette, il devient difficile d'identifier le propriétaire d'un vélo retrouvé.

- La commission ayant pris acte de la réponse, **l'observation est retirée**

**05/2015** *Comment expliquez-vous que les points 6110.3511.00 et 6110.3511.01 soient apparus avec une valeur aussi élevée au budget ?*

Ce n'est que la conséquence du transfert des comptes 6100.3511.00 et 6100.3511.01 (passant respectivement sous 6110.3511.00 et 6110.3511.01) pour une meilleure clarté. Il est possible de constater que les montants sont quasiment identiques entre les budgets 2014 et 2015, ces comptes n'étant pas « apparus » par magie.

- La commission ayant pris acte de la réponse, **l'observation n'est pas maintenue.**

**06/2015** *Quelle est l'utilisation et l'utilité des containers du pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle ? (Rapport de gestion de la municipalité 2014, p.51, paragraphe K)*

Les terrains du Bois-de-la-Chapelle sont propriétés de la ville de Lausanne. La commune de Lausanne pense qu'Epalinges souhaite acquérir les terrains comme « terrains de sport » et les vendre comme « terrain pour la construction de bâtiments », raison pour laquelle elle refuse de nous les vendre. Nous attendons donc d'en être propriétaire avant de construire quelque chose de plus conséquent.

En ce qui concerne les containers, ils ont été mis en place en 2014 à la demande de certains juniors du club. Ils étaient initialement des box de chantiers que nous avons récupérés à bon prix afin d'en faire des vestiaires. Les travaux ont bien avancé jusqu'à la démission des responsables du club. Ils nécessitent encore d'être équipé en eau et en électricité. Mais ce dossier est prioritaire et les vestiaires doivent être opérationnels très prochainement.

- **La commission maintient cette observation pour suivi.**

## Dicastère de Monsieur Pierre Jolliet, Municipal

Accueil de l'enfance,  
Ecoles, Jeunesse,  
Sécurité sociale,  
Santé, Familles,  
Bâtiments scolaires,  
Centre de vie enfantine.

### Observations maintenues par la Cociest 2014

*15/2010 Terrain de Football, suite des événements en 2014.*

La justice a désigné une experte spécialisée en géotechnique pour étudier la situation. Compte tenu du contexte judiciaire, le projet est toujours interrompu. L'experte a cependant donné l'autorisation de prendre des mesures de précaution compte tenu des importants mouvements de terrain enregistrés depuis la fin de l'année 2015.

Il est vraisemblable que le projet initial ne puisse jamais voir le jour. La commune ne peut pour le moment pas faire de projets, elle ne peut que suivre le rythme de la justice.

- **La commission maintient cette observation pour suivi.**

*04/2014 Quel genre de soins les secrétaires de l'établissement sont-elles amenées à prodiguer en suppléance de l'infirmière ? Ont-elles suivi une formation adaptée ?*

Non, elles n'ont pas de formation. D'ailleurs elles en restent à des actions de « bobologie » en fait elles n'ont rencontré qu'un seul cas plus sérieux et pour cela la personne sur place a répondu à bon escient en appelant directement les services médicaux / ambulances.

Il est à relever à toutes fins utiles que cette question dépend de la Direction des établissements secondaires et non de la Commune

- **La commission est satisfaite de cette réponse et retire cette observation.**

### Nouvelles observations

*01/2015 Comment envisage la Municipalité l'encadrement des enfants du groupe 9-11 ans en cas de fluctuations de la fréquentation du CAJE ? (Gestion de la municipalité 2014, p.20 avant-dernier paragraphe)*

Cette offre a été acceptée par le SPJ. On ne peut accueillir plus de 16 enfants. Du moment que c'est le même personnel qui s'occupe des différents accueils, ils s'organisent entre eux pour en assurer l'encadrement. Ce service ne serait plus assuré s'il y avait moins de 8 enfants.

A noter que le fait que certains animateurs du CAJE soient des employés temporaires, il est ainsi plus facile de moduler le temps et les lieux de travail en fonction des besoins.

- **La commission a pris acte de la réponse et cette observation n'est pas maintenue. p.**

**02/2015** *Quels sont les « petits jobs » proposés aux jeunes du CAJE ? Sont-ils rémunérés ? Font-ils des travaux pour la municipalité, y a-t-il d'autres mandataires ? (Gestion de la municipalité 2014, p. 21 5<sup>ème</sup> paragraphe)*

Ils ne font pas de travaux pour la Municipalité, mais ils sont amenés à effectuer de la mise sous pli, de l'affichage, etc ..., un contrat est fait avec les jeunes sur les conditions de salaire. (à l'heure ou à la pièce). C'est une activité très accessoire et ponctuelle.

- **La commission retire cette observation.**

**03/2015** *Comment peut-on mieux « valoriser » l'AppApp (= aide aux apprentis) ? Existe-t-il une évolution ? En quoi profite-t-elle aux apprentis palinzards ? (Gestion de la municipalité 2014, p.10 dernier paragraphe)*

Actuellement il n'y a qu'une personne qui bénéficie de ce suivi. On peut en faire usage en cas de nécessité. Tous les apprentis sont informés de cette possibilité d'accompagnement qui d'ailleurs existe dans tout le Canton. De plus, la commune assure un suivi des apprentis de la voirie sous forme de cours de groupe.

- La commission prend acte de la réponse obtenue. **Elle maintient cette observation pour suivi.**

**04/2015** *Suite à l'installation d'un système d'alarme Securitas Direct, une baisse des infractions a-t-elle été constatée ? (Gestion de la municipalité 2014, p.47 paragraphe F)*

La relation de cause à effet n'est pas établie mais depuis la mise en place de cette installation il n'y a pas eu d'acte de vandalisme ou autre incivilité. Probablement que c'est mieux comme ça et que ça dissuade les « petits casseurs »

- **La commission maintient cette observation pour suivi.**

**05/2015** *Dans le cadre des complexes scolaires et parascolaires, comment est gérée la problématique des places de parc ?*

En complément d'une campagne de dissuasion faite auprès des enseignants habitant à proximité des écoles, en tenant compte que tous les enseignants et autres intervenants ne sont pas tous présents en même temps, il a été décidé de ne donner qu'une centaine d'autorisation de stationner pour environ 80 places disponible.

Sur les emplacements de la voirie les autorisations de stationner ne sont données qu'aux personnes ayant réellement besoin. Elles l'obtiennent moyennant une participation de fr.30.- par mois. Il n'y a pas de répartition par établissement.

- La commission est satisfaite de la réponse, **elle retire cette observation.**

**06/2015** *Quelles mesures ont été entreprises afin de pallier au manque de places (locaux) pour les thérapies PPLS (=service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) ? (Gestion de la municipalité 2014, p.74 PPLS)*

On leur a demandé d'adapter leur horaire aux locaux à disposition et non pas les locaux à leur horaire. Ça a l'air de bien fonctionner pour le moment.

- La commission est satisfaite de la réponse, **l'observation est retirée.**

**07/2015** *Est-ce que l'aide de cuisine supplémentaire du réfectoire a vu son temps de travail augmenté ? Quelles mesures ont été entreprises ? (Gestion de la municipalité 2014, p.76 3<sup>ème</sup> paragraphe depuis le bas)*

Oui, aujourd'hui le personnel de cuisine est composé de 3 personnes dont la gérante à 35%, une aide de cuisine à 35 % ainsi que d'une autre aide à 33% qui complète son pourcentage avec une activité de nettoyeuse dans l'école.

- **La commission retire cette observation.**

**08/2015** *Est-ce que l'augmentation de fréquentation du réfectoire pose problème ?*

Cuisine : il y a nécessité de compléter les équipements et remplacer les machines à laver la vaisselle par des appareils plus performants.

En ce qui concerne le fonctionnement général, ça marche bien et grâce à la nouvelle organisation il y a suffisamment de lieux d'accueil pour que cela ne pose pas de problème. A noter cependant qu'on ne pourrait pas se passer du nombre actuel de personnel.

- La commission prend acte de la réponse reçue. **Elle retire l'observation**

**09/2015** *Comment sont gérées les demandes d'attribution de nouveaux équipements pour les nouvelles classes*

Les bâtiments sont généralement tous équipés au moment de leur construction. Actuellement toutes les classes sont équipées d'un mobilier de base. Par la suite, le mobilier est changé par tournus à raison de 2 classes par année, mais ce n'est pas un luxe. Pour exemple à Bois Murat il existe encore du mobilier de plus de 30 ans.

Pour l'équipement, la direction prépare une demande de budget qui est étudiée par le service de conciergerie qui considère la demande sous l'angle de la nécessité et de l'entretien. La demande n'est soumise à la Municipalité qu'avec l'aval du service technique.

- Au vue de cette réponse et des explications complémentaires reçues lors de la visite thématique, **la commission retire cette observation**

**10/2015** Existe-t-il un contrôle des normes de distance des lignes à haute tension par rapport aux complexes scolaires ? Avez-vous un plan pour ces lignes ?

Des ordonnances vis-à-vis des lignes HT existent, elles ne concernent cependant pas exclusivement les écoles, mais elles s'appliquent à toutes les constructions imaginables voisinant les lignes HT et ceci dans un intérêt sanitaire et sécuritaire. Ces lignes HT étant aujourd'hui gérées par la société Alpiq, la commune n'a aucun plan de ces lignes à disposition. De plus, les caractéristiques de ces lignes HT, ne sont pas volontiers divulguées, non pas par le risque qu'elles pourraient engendrer sur les personnes, mais surtout pour des questions de sécurité nationale, liées à d'éventuel sabotage. Par contre, la ligne HT, traversant notre territoire est cadastrée. Mais derrière ces demandes se profilent sans doute des questions et des réponses plus complexes que la Municipalité a décidé de vous exposer aujourd'hui ;

- Quels règlements, normes ou ordonnances gèrent ce type de lignes HT et les constructions avoisinantes?

Il existe deux ordonnances :

1) L'Ordonnance sur les lignes électriques (OLEI), <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940083/index.html>

La première (OLEI) du 30 mars 1994 (Etat le 1er janvier 2016) a pour but d'éviter les dangers provoqués par les lignes électriques, notamment par le rapprochement, le parallélisme et le croisement de lignes électriques entre elles, avec d'autres installations ou avec des constructions.

C'est une ordonnance « technique » (éléments de fixation, isolateurs, résistance et stabilité, supports, etc...) qui prescrit à l'art.38 et à son annexe 8, la distance entre les lignes aériennes à haute tension et les bâtiments. En résumé, pour ne pas compliquer la problématique, la distance entre un conducteur et les parties de bâtiment est de 5 mètres au minimum.

C'est géré par OLEI que tous les bâtiments, mis à l'enquête, encore début 2000 ont obtenu leurs permis et ont été construits.

2) L'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), qui découle de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), elle est entrée en vigueur au 1 février 2000 <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19996141/index.html>

L'ORNI date du 23 décembre 1999 (Etat le 1er juillet 2012), son but de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommode, elle régit:

- la limitation des émissions des champs électriques et magnétiques générées par des installations stationnaires dans une gamme de fréquence allant de 0 Hz à 300 GHz (rayonnement)
- la détermination et l'évaluation des immissions de rayonnement;
- les exigences posées à la définition des zones à bâtir (chapitre 4), soit définir les nouvelles zones à bâtir là où les valeurs limites fixées par l'ORNI sont respectées.

Les ondes dont on parle ont une origine du champ électrique, qui dépend de la tension (par ex. lampe éteinte) et une origine du champ magnétique qui dépend du courant (par ex. lampe allumée).

Dans notre cas, c'est le champ magnétique qui nous intéresse et son unité de mesure est le Tesla (**T**). Evidemment, plus la tension de la ligne est grande (kilovolt kV), plus le champ magnétique est grand aussi.

L'ordonnance ORNI, qui respecte le principe de précaution, détermine que la valeur maximale des nouvelles zones à bâtir est de 1 microtesla (uT).

L'incidence pour les communes est donc qu'à partir du 1er février 2000, toutes nouvelles zones à bâtir ne doivent être définies que là où la valeur limite de 1 uT est respectée. En résumé, ce

n'est plus 5 mètres, mais environ 20 à 40 mètres de distance qu'il faut respecter selon la ligne HT.

Par contre, pour les zones à bâtir déjà définies comme telles avant le 1er février 2000, l'ORNI ne s'applique pas. C'est seulement l'OLEI qui est appliquée.

Pour Epalinges, son complexe scolaire de Bois-Murat et sa garderie la «Pépinère», la situation au niveau du respect de ces ordonnances est claire. Le terrain ayant été légalisé en zone «d'utilité publique» avant l'entrée en vigueur de l'ORNI, les valeurs limites de l'installation, intégrant le principe de précaution de 1 microtesla ne s'appliquent pas. C'est donc uniquement l'OLEI qui s'applique. Ainsi, toute nouvelle construction à Bois-Murat est réglementaire, à condition de respecter la distance minimum de 5 mètres.

Il est difficile de se faire une idée de ce que représente cette valeur qui est le Tesla (T). C'est pourquoi pour conclure, voici des exemples avec leurs valeurs d'immissions en microtesla (uT) :

Appareils ou constructions	Unité : microtesla (uT)
Fer à repasser	0.4 uT
Ordinateur	0.2 à 0.7 uT
Train (siège voyageur)	1 à 3 uT
C Cuisinière (valeur à 30 cm)	5 uT
Poste à soudeuse	5 à 350 ut
Rasoir électrique appliqué sur le visage	500 à 1000 uT
Ligne HT 220 kV	
• sous les fils directement	11 uT
• à 30 mètres	1 uT
• à 100 mètres	< 1 uT
Ligne HT 380 kV	
• sous les fils	15 uT
• à 30 mètres	3 uT
• à 100 mètres	< 1 uT
Champs magnétiques terrestres	
• à l'équateur	20 uT
• en suisse	40 uT
• aux pôles	60 uT

Quels dangers courons-nous par rapport à ce type de lignes HT ?

Aujourd'hui, les chercheurs et scientifiques peinent à se mettre d'accord concernant les effets induits sur l'organisme par les ondes électromagnétiques.

Pour le site de Bois-Murat, traversé par une ligne HT 220 kV, le rayonnement estimé sous la ligne HT au sol entre 1 et 2 mètres de hauteur est estimé selon les expériences des spécialistes entre 1 et 3 microtesla (uT).

Afin d'obtenir des données fiables, la Municipalité, propose de mandater un spécialiste (par ex. ECOSCAN, études en environnement) pour effectuer des mesures. Ces données collectionnées, une présentation par un ingénieur spécialiste est envisagée.

Ainsi, nous ne nous positionneront pas seulement sur l'aspect légal qui est parfaitement respecté dans notre cas, mais aussi sur un aspect « philosophique », sachant d'une part qu'il existe un principe de précaution à 1 uT, que nos voisins fixent la limite à 10 uT et que l'OMS la fixe à 100 uT.

Pour conclure, vous trouverez un aperçu des valeurs limites des champs électromagnétiques en microtesla (uT) et leurs conséquences.

	Valeurs en MicroTesla uT
Atteinte à la santé	100'000 uT
Gênes	10'000 uT
Perception	1'000 uT
Place de travail (max. SUVA)	500 uT
Accès aux publics (max. CIPRNI & OMS)	100 uT
France & Allemagne	10 uT
Suisse (max. ORNI)	1 uT

- La commission prend note et acte de la réponse très détaillée. Elle maintient tout de même l'observation pour suivi.

**11/2015 Plan géographique de la commune : existe-t-il une mise à jour destinée aux élèves des écoles?**

L'établissement scolaire tient une statistique, adresses, âges, etc... de tous les enfants par zone de recrutement. C'est-à-dire les 3 zones de Bois-Murat, Epalinges Village-Chaugand, Croix-Blanche, Ofréquaz, Grand-Chemin.

En ce qui concerne la mise à jour d'un plan de la commune, il n'y a rien !!! Mais ce serait plutôt de la compétence du syndic ou de Monsieur Krattinger de faire la mise à jour.

- La commission retire cette observation.

## Dicastère de Monsieur Jean-Marc Baatard, Municipal

Travaux,  
Assainissements,  
Voirie,  
Routes,  
Parcs et promenades,  
Eclairage public,  
Cimetières

### Observations maintenues par la Cogest 2014

**03/2013 La commission de gestion demande à connaître le bilan d'utilisation des quatre éco-points concernant les volumes récoltés (dont notamment le papier, le carton, le plastique), la fréquence des ramassages, les coûts d'exploitation et le véhicule dédié à cette tâche spécifique (préavis 10/2013).**

Le véhicule est utilisé tous les jours, 12'440 km depuis son achat, + le véhicule Aebi multilift qui a amené 26'350 kg de déchets en 2015 uniquement ramassés par terre sans compter les moloks et containers mis à disposition des habitants.

- **La commission maintient l'observation pour suivi.**

**01/2014** *Existe-t-il une planification de l'entretien, de l'amélioration et de la création de places de jeux pour les petits enfants ?*

Cette question fera l'objet d'un préavis débattu lors du prochain conseil communal. *(Lors de la rédaction de notre rapport on pourra mentionner « cette question a fait l'objet d'un préavis.... »).*

- La commission prend acte de la réponse, **l'observation est retirée.**

**06/2014** *Quelle est la situation concernant les travaux dans la salle des sociétés du bâtiment «voirie» ?*

Une isolation a été posée entre la salle de l'harmonie municipale et le local des sociétés. Les deux salles peuvent donc être utilisées simultanément.

Les travaux prévus pour l'école de musique sont reportés sine die car inutiles tant que nous pouvons louer des locaux à l'Arzillier.

- La commission prend acte de la réponse, **l'observation est retirée.**

**07/2014** *Est-ce que la municipalité a pris des mesures afin de pallier aux incivilités dans les éco-points, étant donné les charges considérables investies ? (Budget 2014, point 4500.3156.00).*

Des tournées de surveillance sont organisées par la voirie. L'application de la nouvelle disposition légale, permettant aux employés communaux de verbaliser, va certainement améliorer la situation.

- **La commission maintient l'observation pour suivi. 09/2014**

*Est-ce que nos éco-points sont suffisants pour le volume de déchets ?*

Si la déchetterie était plus utilisée, ils seraient certainement suffisants. Les nouveaux quartiers qui vont se développer dans la commune seront tous équipés d'un lieu de collecte des déchets, accessible aux habitants des environs.

- **L'observation est maintenue pour suivi.**

**11/2014** *Pourquoi le chemin de l'Eglise en tant que chemin privé est-il encore déneigé ?*

Ce chemin est emprunté par les enfants qui profitent du pédibus pour se rendre à l'école.

- La commission n'est toujours pas satisfaite de la réponse reçue, réponse qui change chaque année. **L'observation est donc maintenue.**

**13/2014** Pourquoi y a-t-il si peu de bancs en bas du cimetière ?

L'installation de bancs supplémentaire est planifiée. La demande n'avait encore jamais été exprimée.

- La commission prend acte de la réponse. L'observation n'est pas maintenue.

### Nouvelles questions

**01/2015** Est-ce que l'entretien paysager du cimetière comprend des aménagements pour le recueillement des personnes ?

La demande n'a pas encore été faite, mais la Municipalité ne voit pas d'objection à la mise en place de tels lieux.

- Satisfaite de cette réponse, la commission retire cette observation.

**02/2015** Est-ce que la municipalité a eu des demandes de dispositions particulières pour des carrés « religieux » au cimetière ?

Une seule demande. La réponse a juste conduit à ce que la personne soit enterrée, moyennant une concession dans l'ancien cimetière et dans le respect des exigences de sa religion.

- Satisfaite de cette réponse, la commission retire cette observation.

**03/2015** Où en est l'étude confiée à l'entreprise Corten concernant le postulat de Mr Balsiger ? (Gestion de la municipalité 2014, p.67, 3<sup>ème</sup> paragraphe)

Le plan lumière est en rédaction. La Municipalité a déterminé les priorités et a conclu un contrat d'entretien partiel avec les SIL (services industriels de la ville de Lausanne).

- La commission est satisfaite de la réponse. L'observation n'est pas maintenue.

**04/2015** Comment fonctionne l'indemnité d'usage du sol entre la commune d'Epalinges et les SI de Lausanne ? Est-elle fixe, variable ? (Gestion de la municipalité 2014, p.66, paragraphe SI)

La redevance pour l'usage du sol communal consiste en un montant de **CHF 0.70** facturé par kWh consommé sur le réseau des SIL. Elle est donc variable, car calculée sur la quantité de kWh consommée. Epalinges perçoit trois acomptes (un par trimestre) et procède au décompte final en début d'année suivante, sur la base des chiffres de consommations annuelles fournis par les SIL.

- La commission est satisfaite de la réponse, la commission retire cette observation.

**06/2015** Constatez-vous des changements visibles induits par le passage de l'ancienne déchetterie à la nouvelle déchetterie provisoire ?

Pour le moment, les statistiques de passage indiquent que la population a parfaitement intégré le changement. On ne constate pas de baisse particulière.

- **L'observation est maintenue pour suivi.**

**07/2015** *Y a-t-il une amélioration de la qualité des tris aux éco-points ?*

Non, au contraire ! Les incivilités ont plutôt tendance à augmenter. Plus de 26 tonnes de déchets récoltés hors des bennes. La plus grande partie des déchets récoltés dans les éco-points doit être incinérée, car contenant trop de déchets « sauvages ». Une campagne d'information aura lieu cette année.

- La commission prend acte de la réponse. **L'observation est maintenue pour suivi.**

**08/2015** *Que deviennent les déchets triés dans nos éco-points ainsi que dans notre déchetterie? Bilan global et détaillé.*

Hors le PET et les métaux, une bonne partie des déchets récoltés est acheminée vers la firme TRIDEL S.A., la qualité du tri n'étant pas suffisante. Un bilan global et détaillé suivra, les entreprises de transport ne nous ont pas encore fait parvenir de décompte final pour 2015.

- **L'observation est maintenue pour suivi.**

**09/2015** *Comment se fait-il qu'une partie des charges du cimetière inscrites dans les comptes 2013 ne figurent plus au budget 2016 ? S'agit-il d'un transfert de poste (Budget 2016, p.44). Conformément au commentaire figurant au point 4 du bas de page 9 de la brochure du Budget 2014, le traitement de l'employé s'occupant du cimetière a été transféré aux Parcs et promenades (transfert du 4410 au 4400).*

- La commission est satisfaite de la réponse, **la commission retire cette observation.**

## Dicastère de Monsieur Bernard Krattinger, Municipal

Aménagement du territoire,  
Urbanisme,  
Logements, Constructions,  
Forêts, Faune et flore ,  
Cours d'eau, Vigne.

### Observations maintenues par la Cogest 2014

**07/2011** *Quelle est l'approche de la municipalité pour préserver les cheminements piétonniers par exemple entre Biolleyre et Montéclard. ?*

De manière générale, à propos des cheminements piétonniers, et comme déjà rappelé en 2014, la commune est dotée d'un réseau piétonnier maillé et sécurisé, la majorité des axes routiers communaux sont équipés de trottoirs et les traversées piétonnes ne présentent pas de problème important. Comme par le passé, la Municipalité engagera les moyens nécessaires pour aménager de nouveaux trottoirs partout où la sécurité des piétons peut être améliorée. De plus, pour favoriser l'accessibilité au secteur Cloalet-Polny, une liaison supplémentaire par une passerelle enjambant la route de Berne sera réalisée lors de la construction des bâtiments du quartier du Cloalet.

Concernant le cheminement piétonnier entre La Biolleyre et Montéclard, la convention du 31 août 2015 entre la Municipalité d'Epalinges et le Fonds de prévoyance du Crédit Agricole (Suisse) SA mentionne les servitudes de passage public de mobilité douce que le propriétaire s'engage à constituer en faveur de la commune et à requérir l'inscription au registre foncier. L'article 4 — Caractéristiques des cheminements de dessertes — de ladite convention précise que les cheminements destinés aux piétons et aux cyclistes (mobilité douce) seront pourvus d'un tapis bitumineux et réalisé conformément aux normes en vigueur. Ils seront équipés d'un câble d'alimentation électrique et de luminaires.

De plus, la voie de mobilité douce reliant La Biolleyre à Montéclard, devra être réalisée et construite dès que possible, sous réserve des impératifs liés au chantier, mais en une seule fois afin de créer d'emblée une liaison complète et opérationnelle.

- **La commission maintient l'observation pour suivi.**

**19/2014** *Est-ce que la Municipalité a reçu le rapport du projet PPA « Les Planches / Montblesson » ?*

Le rapport d'examen préalable et les rapports des services cantonaux consultés concernant le PQ « Les Planches Montblesson » et non le PPA ont été transmis à la commune en février 2015. Dès cette période, la poursuite de la procédure d'adoption de ce plan d'aménagement était autorisée par les Services cantonaux.

Une séance d'information publique a été programmée au 26 janvier 2016, suivie d'une mise à l'enquête publique du 27 janvier au 25 février 2016.

- La commission est satisfaite de la réponse, **l'observation n'est pas maintenue.**

**21/2014** *Réponse du canton pour la liaison rond-point sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche.*

Le projet de giratoire et de la route d'accès entre ledit giratoire et le parking de la Croix-Blanche, inscrit dans le cadre de la requalification de la RC601 (tronçon Croisettes / Chalet-à-Gobet), a fait l'objet d'une mise en examen préalable en septembre 2013. La procédure d'examen de l'ensemble du projet doit être intégrée dans l'examen du projet global de l'aménagement de la route de Berne. Toutefois, à la demande de la Municipalité, la Direction générale de la mobilité et des routes a transmis les préavis des services cantonaux concernés par le projet de la route d'accès. Les préavis de l'Inspection des forêts, des Divisions Biodiversité et paysage, Ressources en eau et économie hydraulique, Air, climat et risques technologiques préavisent favorablement le projet. »

Aucune nouvelle réponse du canton n'est parvenue à la Municipalité en 2015. Toutefois, la mise à l'enquête du projet de requalification de la route de Berne (tronçon Croisettes / Chalet-à-Gobet) est prévue en mai 2016.

- La commission remercie M. Krattinger pour sa réponse. **L'observation est tout de même maintenue pour suivi.**

#### **22/2014** *Avancement de l'étude de réaménagement de la place des Croisettes ?*

Pour l'année 2015, les précisions suivantes peuvent être apportées concernant l'étude de réaménagement de la place des Croisettes :

1) Concernant l'affectation de la parcelle « Faucherre », l'entreprise « McDonald's » a définitivement renoncé à implanter l'un de ses restaurants à l'entrée Sud d'Epalinges, sur ladite parcelle des Croisettes. De plus, à fin 2015, les tractations entre la Société Faucherre et un éventuel potentiel acquéreur n'étaient pas terminées, si bien que l'affectation future de cette parcelle n'est toujours pas connue.

2) Le tourner-à-droite sur la voie montante au Sud du carrefour des Croisettes sur la RC601 est en cours de réalisation. Les travaux relatifs à cet objet ont été ou seront réalisés en parallèle avec le réaménagement du tronçon Vennes-Croisettes de la RC601.

3) L'étude de réaménagement de la place des Croisettes a été mise en « stand-by ». elle sera poursuivie une fois connue l'affectation de la parcelle « Faucherre », et lorsque le planning prévisionnel du prolongement du M2 et/ou de la construction de l'arrière gare des Croisettes aura été arrêté.

- La commission prend acte de la réponse détaillée. **L'observation est tout de même maintenue pour suivi.**

#### **23/2014** *Existe-t-il un plan démographique (population cible) ?*

La commune n'a pas établi de plan démographique. L'augmentation de la population étant étroitement liée aux projets de constructions de logements sur le territoire communal, la Municipalité s'est toutefois dotée d'un tableau prévisionnel d'augmentation de la population prenant en compte les différentes zones à légaliser du PGA et en estimant l'augmentation potentielle de logements et d'habitants pour ces zones. L'augmentation de la population palinzarde est estimée à environ 1'300 habitants à l'horizon 2018 - 2020.

- La commission a pris acte de la réponse et **maintient l'observation pour suivi.**

**24/2014** Dans le cadre du plan d'aménagement de la Croix-Blanche, qu'est-il prévu en vue d'améliorer les flux entrants et sortants du parking ?

Les aménagements prévus dans ce secteur concernent d'une part la création d'un giratoire sur la RC601 et d'une route d'accès entre ce giratoire et le parking de la Croix-Blanche, et d'autre part, un réaménagement de la route de la Croix-Blanche (mesure envisagée dans le plan directeur communal de mobilité).

En septembre 2015, un mandat d'étude pour la requalification en « zone de rencontre » de la route de la Croix-Blanche a été confié au Bureau « L'Atelier du Paysage ». La « Zone de rencontre » consiste à aménager l'ensemble de la traversée à niveau, à supprimer les trottoirs, à donner la priorité aux piétons et à réduire les vitesses des véhicules grâce à un marquage transversal et des aménagements modérateurs. Ceci présente l'avantage de modérer fortement le trafic (vitesse réduite), de dissuader le transit et de réaliser un espace convivial et confortable. Les charges de trafic actuel et le passage régulier des bus ne sont pas des obstacles à la réalisation d'une zone de rencontre dans ce secteur. Des exemples à Fribourg et Bienne sont de très bons exemples de zones de rencontre fonctionnelles couplées à un trafic important et des passages de bus.

Pour l'accès au parking depuis la Croix-Blanche, il devrait être proposé d'interdire la sortie sur la Croix-Blanche (hormis pour le service du feu). Toutes les sorties du parking devraient se faire via le giratoire sur la RC601.

- La commission est satisfaite de la réponse reçue. L'observation n'est pas maintenue.

- **Nouvelles observations**

---

- **01/2015** Quelles sont les conséquences concrètes qui découlent du PALM pour Epalinges ? (Gestion de la municipalité 2014, p.8, paragraphe PALM)

Les informations de la page 8 du Rapport de gestion de la Municipalité 2014 relatives au PALM concernent la gouvernance de ce projet par les instances de l'Association Lausanne Région. Les aspects concrets en lien avec le PALM concernant Epalinges se déclinent dans le cadre du Schéma directeur centre Lausanne (SDCL) regroupant les communes de Lausanne et d'Epalinges. Y sont traités principalement les problématiques d'urbanisation, de densification et de mobilité comme par exemples : le périmètre compact du PALM, le prolongement du M2, la création de pistes ou bandes cyclables sur le réseau communal, le réaménagement de la route de Berne.

- La commission a pris acte de la réponse. L'observation est maintenue pour suivi.

**02/2015** Quelle est la situation de la parcelle 69 « partie jardin » ? Quelles seront les charges pour la commune ? (Gestion de la municipalité 2014, p.37, 3ème paragraphe)

Accordée pour CHF 1.- symbolique. Les frais de transfert de la partie « Jardin » de la parcelle 69 s'élèvent environ à CHF 4000.-. Cet espace sera réaménagé en place de jeux, éventuellement aussi comme accès pour la mobilité douce à la rampe d'accès du passage sous route des Croisettes. Elle fait partie des réflexions menées dans le cadre du Plan directeur localisé (PDL) des Croisettes. Cette parcelle est désormais inscrite au domaine privé communal.

- La commission est satisfaite de la réponse. L'observation n'est pas maintenue.

**03/2015** *Quelles sont les causes de la surcoupe des forêts communales ? Quel sera l'impact de ce réaménagement et comment est-il mis en place ? (Gestion de la municipalité 2014, p.44, Remarques)*

En 2014, il a été coupé 742 m<sup>3</sup> de bois dans les forêts communales. Les possibilités de coupes fixées par le plan de gestion des forêts se montent à 560 m<sup>3</sup> par année. Le dépassement de 182 m<sup>3</sup> s'explique par les nombreuses coupes de sécurité qu'il a fallu effectuer sur différentes parcelles communales (Bois-de-la-Chapelle / cordon boisé entre la route de Berne et terrains de sport de la Croix-Blanche / Bois de Rovéréaz et au Chaugand), ainsi que par l'exploitation de nombreux chablis\* épars sur l'ensemble du territoire.

\*Chablis = ensemble d'arbres renversés ou déracinés par des vents violents ou des glissements de terrain.

En 2015, il n'a été planifié que deux coupes de bois (aux Montenailles et à l'Essert) pour un total de 294 m<sup>3</sup>. Toutefois, au total ce sont 621 m<sup>3</sup> qui ont été coupés. (Surcoupe de 61 m<sup>3</sup> par rapport aux possibilités prévues par le plan de gestion). Les coupes supplémentaires sont toutes liées à des causes naturelles (glissements de terrain et chalarose du frêne) ou pour pallier aux risques (coupes de sécurité).

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**04/2015** *Quelle est la cohérence entre tous les plans de quartier ? Existe-t-il un risque vu l'afflux de plans de quartier que l'on perde la vision globale du développement de la commune ?*

La légalisation de nouveaux PPA et PQ s'explique par les décisions prises par le passé par les autorités communales de planifier la quasi-totalité du territoire en zone à bâtir (zones urbaine, du village, de locatifs I et II, de villa I et II, mixte, zones de plans directeurs localisés ou plans spéciaux légalisés, zones de plans directeurs localisés ou plans spéciaux à légaliser).

La planification des zones de plans directeurs localisés ou plans spéciaux à légaliser (Nouveaux PPA et PQ) attribuait un faible coefficient d'utilisation du sol à ces secteurs (0.4 ou 0.25 maximum). Le Plan directeur cantonal (PDCn), adopté en 2008, établit pour sa part que ce coefficient doit être de 0.4 minimum (env. 63 habitants/emplois à l'ha). Depuis lors, a aussi été révisée la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), selon laquelle Le développement de l'urbanisation doit se faire vers l'intérieur du milieu bâti et celui-ci doit être compact. C'est en respect de la LAT que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) délimite au sein des communes de l'agglomération un périmètre compact. A l'intérieur de celui-ci, le coefficient d'utilisation du sol passe à 0.625 minimum (100 habitants/emplois à l'ha).

L'application de la mesure AI 2 du PDCn — zone à bâtir manifestement surdimensionnée — va pour sa part réduire le nombre de nouvelles constructions dans la zone hors périmètre compact de la commune d'Epalinges, et donc contenir l'augmentation de la population.

**L'observation est maintenue pour suivi.**

**05/2015** *Existe-t-il un plan de conservation-classement des propriétés historiques de la commune ?*

La commune possède un répertoire des bâtiments dignes d'intérêt sis sur le territoire communal datant d'avril 1981 et révisé en 1994, mais plus mis à jour depuis. Par contre, le Recensement architectural du canton de Vaud répertorie les monuments dignes d'intérêt sur terre vaudoise. A Epalinges, ont été recensés des objets notés entre 2 (monument d'intérêt régional), 3 (objet d'intérêt local) et 4 (objet bien intégré).

Les bâtiments recensés sur territoire Palinzard sont les suivants (liste non exhaustive) •

- Le temple des Croisettes (note 2) — propriété de la Ville de Lausanne
- La cure et une ancienne remise au chemin de la Cure 6 (note 2) propriété du canton
- La Maison de commune et la Salle des spectacles (note 3) propriétés communales
- Une maison paysanne au chemin des planches 16 + la fontaine de la Cure (note 3)
- L'Ecole du Village (note 4) propriété communale
- Plusieurs maisons paysannes aux ch. de la Prairie, de la Cure, des Boveresses, de la Vuilletaz, du Polny, de Florimont, du Vaugueny, du Village, du Ruisseau-Martin (note 4)
- Une ancienne fromagerie au ch. de la Laiterie (note 4)
- Un ancien four à pain au ch. du Bornalet (note 4)
- Maison d'habitation (moulin) au ch. des Moulins 40 (note 4)

La commission est satisfaite de la réponse et des informations reçues. **L'observation n'est pas maintenue.**

**06/2015** *Comment la municipalité justifie-t-elle l'augmentation du tarif des refuges ? Comment le taux d'occupation peut être amélioré suite à cette augmentation ?*

Les modifications des conditions de location des refuges ont été jugées indispensables d'une part pour remédier aux nombreuses plaintes des utilisateurs de ces locaux, et pour réduire les heures supplémentaires effectuées par les concierges durant les fins de semaine pour nettoyer les refuges.

L'organisation des locations durant les fins de semaine a été modifiée afin d'améliorer les nettoyages de ces locaux entre deux locations successives. Pour ce faire, une entreprise se charge dorénavant de contrôler et le cas échéant d'améliorer les nettoyages entre chaque changement de locataire durant les week-ends. L'entreprise de nettoyage est donc garante, lors des week-ends, de la bonne exécution du nettoyage entre deux locations. Par contre, si le locataire n'a pas respecté ses engagements, le coût du nettoyage effectué par l'entreprise privée lui sera intégralement facturé.

Cette nouvelle organisation des locations des refuges a été accompagnée d'une modification des tarifs de location. La nouvelle tarification (en vigueur dès l'été 2015) n'a pas entraîné de baisse de l'occupation des refuges communaux.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**07/2015** *Qu'est-ce qui ressort de la commission « Transports » chargée des comptages routiers quinquennaux ? Est-ce que la municipalité a un rapport provisoire en sa possession ? (Gestion de la municipalité 2014, p.9, dernier paragraphe)*

Les résultats de la campagne de comptages concernant les transports individuels et les transports collectifs 2010 — 2014 ont été communiqués en décembre 2015. La Commune est en possession des documents relatifs aux comptages périodiques de trafic TI — TC effectués en 2014 par Lausanne Région.

C'est une démarche qui se fait tous les 4-5 ans. Elle concerne tous les aspects de mobilité. Elle permet de vérifier l'augmentation de trafic (transports publics, voiture,...)

Les comptages périodiques de trafic effectués en 2014 donnent quelques informations sur l'évolution de la fréquentation du M2 et sur l'augmentation du trafic à l'écran Nord de l'agglomération lausannoise qui inclut l'entrée dans l'agglomération par la RC601.

□ Fréquentation annuelle M2 : 24'495'100 voyageurs en 2010 / 27'917'600 voyageurs en 2014 = Evolution 2010-2014: + 14% (Evolution annuelle : + 3.3%)

□ Evolution du trafic journalier moyen entre 2010 et 2014 (écran Nord) : charge de trafic journalier moyen 2014 sans autoroute 115'800 véh./jour (+0.8% par rapport à 2010) — charge de trafic journalier moyen 2014 avec autoroute 184'400 véh./jour (+ 5.5% par rapport à 2010).

- La commission est satisfaite de la réponse détaillée. **L'observation n'est pas maintenue.**

## **Dicastère de Monsieur Maurice Mischler, Syndic**

Administration générale,  
Finances,  
Activités culturelles,  
Personnel,  
Informatique,  
Culte,  
Animation

### **Observations maintenues par la Coqest 2014**

**31/2014** *Est-ce que les chefs de service ont reçu une formation de management ?*

Monsieur Jean-François Niklaus: non (mais il existe des cours de managements dans le cadre du brevet de comptable), mais a suivi des cours concernant son mandat d'administrateur à la C I P.

Monsieur Alexandre Good a suivi, de janvier 2015 à mars 2015, un cours destiné aux maîtres d'apprentissage (CFFE) ; formation essentiellement basée sur le management de personnel.

Suite à cette formation, la commune d'Epalinges a vu son « autorisation de former » renouvelée par la DGEF (échéance : 31 décembre 2020).

Monsieur Stefan Baumann a suivi des cours de management, notamment un cours du 3 septembre au 16 octobre 2008 dans le cadre de son emploi au CFF.

- La commission prend acte de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**32/2014** *Existe-t-il une vision de professionnalisation du service « RH » par l'engagement d'une personne à l'instar d'autres communes ayant le même nombre de collaborateurs équivalent plein temps ?*

Un bureau de consultant a été mandaté en 2015 pour donner une « vision macro de la commune » et déterminer notamment comment les tâches dévolues aux ressources humaines sont traitées dans la commune. Le rapport de cette société est attendu pour le premier semestre 2016, il permettra notamment de définir le cahier des charges de ce répondant RH.

- **L'observation est maintenue pour suivi.**

### Nouvelles observations

**01/2015** *Est-ce que les employés en position de formateurs bénéficient-ils d'un soutien auprès de la commune lors de difficultés avec des apprentis ? (Gestion de la municipalité 2014, p.17)*

Les formateurs devant travailler avec des apprentis «difficiles» sont formés en conséquence (voir réponse sous question 31/2014, formation suivie par M. A. Good notamment). D'autre part, ces derniers peuvent en tout temps faire appel au commissaire d'apprentissage concerné. Quelles que soient les difficultés rencontrées par les formateurs, la Municipalité est toujours disposée à traiter les cas et à trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées.

De plus, Lausanne région propose l'action App-App, qui propose des cours d'appui et des accompagnements pour les apprentis en difficultés. Les cours d'appui (App-App appui apprentis) se font par branche et par groupe de 3-4 apprentis, l'encadrement se fait par un étudiant compétent dans la branche concernée. Les accompagnements (coach app) consistent en un accompagnement individuel par un coach apprenti qui aide à développer des stratégies d'apprentissage, d'organisation, de planification et de gestion du stress. Une apprentie de la commune a recours à cette prestation, à satisfaction, car ses notes sont actuellement au-dessus de la moyenne.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**02/2015** *Comment la municipalité envisage-t-elle l'avenir du marché d'Epalinges ?*

Le Marché d'Epalinges existe depuis une petite dizaine d'années. L'année 2015 montre une augmentation encourageante des stands : en plus d'un poissonnier qui vient régulièrement, un vendeur de nourriture asiatique ainsi qu'un vendeur de confiture et de miel. Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe de CHF 10.-. Ce marché a été créé sous impulsion privée. Autrefois, la commune s'occupait d'un marché qui se tenait quelques samedis par année, mais il a cessé, bien des années avant que le marché du Mardi ne voit le jour. La Municipalité est disposée à en-

trer en discussion avec les organisateurs de ce marché pour lui donner plus de visibilité et une personnalité plus marquée.

- La commission prend acte de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**03/2015** *La commune participe-t-elle à l'organisation du marché de Noël d'Epalinges ? Si oui, quels sont les critères de sélection des stands ? Pourquoi cet événement ne figure pas dans la rubrique « activités culturelles et d'animation » ? (Gestion de la municipalité 2014, p.18-19)*

Non, la commune ne participe pas à l'organisation de ce marché qui est organisée entre autre par **M.** Richard Leresche, ancien président de l'association des commerçants d'Epalinges.

- La commission est satisfaite de la réponse et **ne maintient pas l'observation.**

**04/2015** *La commune a-t-elle une influence sur la cadence des transports à Epalinges, peut-elle faire des propositions ? Comment tenir compte des besoins de la population ?*

La commune d'Epalinges est représentée au conseil d'administration des TL. A ce titre, elle peut faire des propositions. De plus, chaque année, la commune organise une séance avec une délégation des TL. Dans cette séance sont évoqués tous les « problèmes » lié à l'offre des TL, notamment les cadences. Certains ajustements sont opérés. Il faut tout de même garder à l'esprit que ce sont les TL qui ont le dernier mot.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**05/2015** *Y a-t-il encore des fonds de réserve ? Comment se passe ou s'est passé la transition système « fonds de réserve » à « amortissement » ?*

Les fonds de réserve existent bel et bien toujours. Voir, le fichier "utilisation des fonds" qui sera distribués. Les fonds de réserve n'ont rien à voir avec des amortissements. Un amortissement peut remplacer ou être couvert par un prélèvement sur un fonds de réserve, mais rien d'autre.

- La commission prend acte de la réponse. Le fichier explicatif est joint au rapport (Annexes, page 31 et suivantes). **L'observation n'est pas maintenue.**

**06/2015** *Comment s'explique l'augmentation de 1 million de la participation de la commune à la péréquation provisoire intercommunale ? (Gestion de la municipalité 2014, p.91, régimes sociaux)*

Il s'agit de la facture sociale qui fonctionne selon un système péréquatif. Il y a donc, d'une part, l'augmentation des charges cantonales à la facture sociale, ainsi que la prise en compte des chiffres de l'ensemble des communes vaudoises (qui influencent donc ceux de toutes les autres)

Pour information : Les acomptes provisoires sont payés sur la base des comptes décalés de deux exercices comptables.

Par contre, le décompte intervient au mois de septembre de l'année suivante, sur la base des comptes bouclés de l'année concernée (décalage d'une année).

Pour 2014, nous avons reçu un montant de CHF 1'038'079.00 en retour. Par conséquent, la facture sociale 2014 s'est élevée à CHF 8'299'430.00 (acomptes) - CHF 1'038'079.00 = CHF 7'261'351.00.

Pour information aussi : les acomptes provisoires 2015 se sont élevés à CHF 7'507'468.00.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**07/2015** *Est-ce que les CHF 9'000 de gestion des heures du personnel administratif sont ponctuels ou annuels ? (Gestion de la municipalité 14, p.26, dernier paragraphe, informatique)*

Il s'agit d'une dépense ponctuelle qui est la mise à niveau du logiciel de gestion des heures. La somme de CHF 9000.- comprend le logiciel et les cours donnés à la bourse

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**08/2015** *Comment le site internet communal a été optimisé ? Selon quels critères ? (Gestion de la municipalité 14, p.26, hème paragraphe, informatique)*

Comme indiqué, il s'agissait de mettre à niveau le site internet communal pour le rendre accessible à tous les individus, selon la standardisation W3C. Il s'agit d'une standardisation de normes basées sur des recommandations internationales visant à permettre à chaque individu d'avoir accès aux informations (notamment les personnes ayant un handicap, physique ou mental).

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**09/2015** *Dans quel compte retrouve-t-on la participation de la commune à la rénovation de l'Eglise des Croisettes ?*

Il y a eu des dépenses enregistrées en 2012, 2013 et 2014. Il s'agit du compte 9143.00.107 « Participation à la restauration du Temple des Croisettes », regroupé au final, au bilan, dans le compte 9143. Ces travaux sont déjà totalement amortis et l'investissement figure au bilan pour CHF 1.00.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**  
Pour 2014, nous avons reçu un montant de CHF 1'038'079.00 en retour. Par conséquent, la facture sociale 2014 s'est élevée à CHF 8'299'430.00 (acomptes) - CHF 1'038'079.00 = CHF 7'261'351.00.

Pour information aussi : les acomptes provisoires 2015 se sont élevés à CHF 7'507'468.00.

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**10/2015** *Que représente la vente des sacs taxés ? Quels en sont les revenus nets ?*

Il s'agit des sacs vendus lors des locations de salles ou à d'autres entités (par exemple, en 2014, une certaine quantité de sacs a été vendue à la Commune de Savigny qui n'avait pas encore de stock). Ils sont vendus au prix coûtant, soit sans bénéfice. (Bien entendu, nous recevons alors la ristourne habituelle sur les sacs taxés amenés à TRIDEL, par exemple, au dernier trimestre 2015, nous avons reçu une ristourne de CHF 144'018.- pour CHF 120'000.- budgété)

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

**11/2015** *Quelle est la clé de répartition entre l'EVAM et la commune concernant les frais et les charges inhérents à l'utilisation de l'abri PC ? (Gestion de la municipalité 2014, p.89,*

*Matériel, etc ...)*

Les frais d'utilisation de l'abri PC sont entièrement pris en charges par l'EVAM. Distribué la convention signée avec l'EVAM. Dans le budget, on voit néanmoins une différence de CHF 1'400.- qui représente le coût des assurances mobilières et immobilières)

- La commission est satisfaite de la réponse. **L'observation n'est pas maintenue.**

### **Partie 3 - Conclusion de la commission de gestion 2015**

La lecture du présent document laisse peut-être à penser - par le nombre d'observations retenues de moindre importance - que la commission de gestion 2015 ne s'est appliquée qu'à contrôler superficiellement les activités et la gestion communale par la Municipalité en place.

Il n'en est rien. Votre commission de gestion 2015 a très sérieusement et soigneusement analysé et interrogé les membres de la Municipalité lors des différents entretiens, pour devoir constater que les réponses orales obtenues par les membres de la Municipalité nous ont paru fouillées, claires et complètes, confirmées par les comptes rendus reçus ainsi que les pièces jointes et documents mis à disposition. Que la Municipalité soit ici encore une fois remerciée.

Considérant la complexité du traitement des affaires communales, la pression, les exigences et l'engagement devenant toujours plus contraignants pour notre Municipalité il est tout de même à relever le bon travail d'ensemble et de consensus présenté par un exécutif communal souvent peut-être partagé, mais très engagé et investi dans la meilleure conduite de notre commune.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion 2015 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

1. d'approuver le rapport de gestion 2015 de la Municipalité
2. d'approuver les comptes 2015
3. d'approuver le rapport de la commission de gestion 2015 et ainsi de donner décharge à la Cogest 2015 de son mandat.

Au nom de la commission  
Le Président

  
Marc Veraguth





**QUARTIERS EN COURS DE DEVELOPPEMENT OU FUTURS SUR LA COMMUNE D'EPALINGES**

Epalinges, le 27 octobre 2014 / BM&SBN

- Plan de Quartier déjà adopté ou ne posant aucun problème avec la MADR
- Plan de Quartier en cours, pourrait ne pas être adopté (si recours concernant MADR)
- Plan de Quartier suspendu pour cause de MADR

QUARTIER, PPA OU PQ	SURFACE PARCELLES (en m2)	DANS PERIMETRE COMPACT	CUS ADOPTE OU PROJETE	AFFECTATION	SPD HABITABLE (en m2)	SPD ACTIVITES (en m2)	NOMBRE D'HABITANTS ESTIME	ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER
PQ BOSQUETS DU GIZIAUX	8860.00	OUI	0.95	Habitation, activités compatibles et déchetterie	8400.00	1600.00	170	PQ adopté. Mise à l'enquête des bâtiments en 2013. Réalisation dès 2014
PPA BODEVENAZ 2	2954.00	OUI	1.35	Habitation et activités compatibles (tertiaire)	3000.00	1000.00	60	PPA mis à l'enquête en février 2013. Traitement d'une seule opposition en cours
PQ GRAND-CHEMIN / RF 555	6491.00	OUI	0.92	Habitation et activités artisanales	4000.00	2000.00	80	Dossier pour examen préalable en cours de préparation.
QUARTIER LES GRANDS-CHAMPS	18500.00	OUI	0.58	11 immeubles locaux et PPE en zone mixte	10686.00		215	En construction. Arrivée des premiers habitants en été 2013
PPA FLORIMONT (22a)	39000.00	OUI	0.625	Habitation et activités compatibles	24570.00		490	Aucune étude préalable à ce jour
PPA LE CLOSALET (23a)	30436.00	OUI	0.67	Habitation et activités compatibles	20425.00	2225.00	365	En attente accord préalable du SDT et du SR pour l'accès sur la route de Bernin
PPA LES PLANCHES 2 / MONTBLESSON (24)	23190.00	OUI	0.625	Habitation et activités compatibles	14500.00		290	Dossier pour examen préliminaire transmis au SDT en mars 2013
PQ LA POSSESSION / BOIS-DE-BAN (21a)	25375.00	NON, Touché par MADR?	0.48	Habitation	12200.00		245	Accord préalable du SDT obtenu. Mise à l'enquête en juin 2013. Touché par le MADR, mais il est considéré par le SDT comme un "coup parti"
PPA LES ORCHEZ (25b)	25323.00	NON, Pas touché par MADR	0.40	Habitation et activités compatibles	10128.00		203	PPA mis à l'enquête en septembre 2012. Adopté en octobre 2014.
PPA LA POSSESSION / PRAZ-BUCHILLY (26b)	53000.00	NON, Touché par MADR	0.48	Habitation et activités compatibles	25440.00		500	Aucune étude à ce jour
PPA SYLVANA		NON, mais pas touché par MADR		Extension du CUTR			0	Etude en cours
PPA LES OCHES (31)	49000.00	NON, Touché par MADR	0.40	Habitation	18600.00		392	Une habitation étudiée en septembre 2014.
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>152949.00</b>		<b>3010</b>	